

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix avril
A vingt heures trente heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance
Ordinaire Publique, sous la présidence de M. GERVAIS Alain

Étaient présents : AGNES Christiane, BATAILLE Sylvain, BINDAULT Marguerite-Marie, BURTIN Marie, CALENGE Christelle, DEROUET Jacques, ESLIER Guy, GANCEL Jérôme, GERVAIS Alain, GRENTE Samuel, IACHKINE Bénédicte, LECHASLES Annick, LELAI-ZANT Hélène, LETELLIER Antoinette, MADOUASSE Véronique, MERIMEE Alain-Gilles, PIERRE Laurence, PLOUGET Isabelle, POIRIER Didier, POREE Olivier, PROSPER Séverine, REHEL Patrick, ROSE Michel, TIPHAINE Patrick, THOMAS Jean,

Étaient Absents : BERNARD Jacques, BLERIoT Catherine, GIROUARD Yohann, LEFEBVRE Pascal, RAULT France-Odile, BECHE Frédéric

Étaient absents représentés : CAPELLE Guillaume (pouvoir à GERVAIS Alain) JAMES Claude (pouvoir à BATAILLE Sylvain) YGOUF Olivier (pouvoir à BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie) MALHERBE Philippe (pouvoir à MADOUASSE Véronique)

Secrétaire : Samuel GRENTE

Le Conseil Municipal :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -COMMUNE D'AIGNERVILLE

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal sous la présidence de M. GERVAIS Alain, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le Compte Administratif du Budget de la Commune historique d'Aignerville concernant l'exercice 2016(Le Maire de la Commune historique ayant démissionné),

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -COMMUNE D'ECRAMMEVILLE

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal sous la présidence de M. GERVAIS Alain, Madame CALENGE Christelle, Maire de la Commune historique d'Ecrammeville s'étant retirée des débats, et ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le Compte Administratif du Budget de la Commune historique d'Ecrammeville concernant l'exercice 2016,

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -COMMUNE DE LOUVIERES

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal sous la présidence de M. GERVAIS Alain, Madame BINDAULT LEMAITRE, Maire de la Commune historique de Louvières s'étant retirée des débats, et ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le Compte Administratif du Budget de la Commune historique de Louvières concernant l'exercice 2016

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -COMMUNE DE FORMIGNY

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal sous la présidence de M. POIRIER Didier désigné par ladite assemblée, Monsieur GERVAIS Alain, Maire de la Commune historique de Formigny s'étant retirée des débats, et ne prenant pas part au vote, après en avoir

délibéré et à l'unanimité vote le Compte Administratif du Budget de la Commune historique de Formigny concernant l'exercice 2016,

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016 concernant les 4 communes historiques d'AIGNERVILLE, d'ECRAMMEVILLE, de FORMIGNY et de LOUVIERES,

AFFECTATION DES RESULTATS

Sur la proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat 2016 consolidé des 4 Communes historiques d'AIGNERVILLE, d'ECRAMMEVILLE, de FORMIGNY et de LOUVIERES,(section de fonctionnement qui s'élève à 411 922,49€)

- 324 559,29€ en report à nouveau à la section de fonctionnement (002)
- 92 363,10€ en réserve (compte 1068) pour couvrir pour le même montant le besoin de financement de la section d'investissement,

VOTE DU BUDGET 2017 DE LA COMMUNE NOUVELLE DE FORMIGNY LA BATAILLE

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Budget Primitif de la commune nouvelle pour l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour 689 300,39€ en fonctionnement et pour 535 172,47€ en Investissement.

FISCALITE LOCALE 2017

Monsieur le Maire ayant rappelé que l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle ayant été pris avant le 1^{er} octobre 2016, la création de la commune nouvelle produit ses effets sur le plan fiscal dès 2017, et proposé la mise en place d'une harmonisation progressive des taux sur 12 ans. L'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité locale pour 2017 envoyé par la DDFIP fait apparaître les taux moyens suivants pour la commune nouvelle :

- Taxe d'habitation : 4.18 €
- Taxe foncière sur le bâti : 5.23
- Taxe foncière sur le non bâti : 11.30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Fixe comme suit les taux de référence énoncés ci-avant pour la commune nouvelle
- Décide l'instauration d'une intégration fiscale progressive des taux de ces trois taxes pour l'ensemble des communes déléguées pour une durée de 12 ans.

Ainsi, avec l'intégration fiscale progressive, les taux pour 2017 seront les suivants :

	2016	2017
AIGNERVILLE		
Taxe d'habitation	3,16%	3,17 %
Taxe foncière sur le bâti	4,24%	4,32%
Taxe foncière sur le non bâti	7,68%	7,96%
ECRAMEVILLE		
Taxe d'habitation	4,12%	4,10%
Taxe foncière sur le bâti	4,00%	4,09%
Taxe foncière sur le non bâti	7,92%	8,18%
FORMIGNY		
Taxe d'habitation	4,94%	4,85%
Taxe foncière sur le bâti	6,43%	6,34%
Taxe foncière sur le non bâti	14,53%	14,28%
LOUVIERES		
Taxe d'habitation	4,65%	4,60%
Taxe foncière sur le bâti	4,94%	4,96%
Taxe foncière sur le non bâti	12,17%	12,10%

La commune nouvelle maintient les abattements de droits communs

DESIGNATION DU DELEGUE DE LA CLECT:

Est nommée: Mme MADOUASSE Véronique,

DESIGNATION DU DELEGUES AU PARC DES MARAIS :

Est nommé : M. GANCEL Jérôme

DESIGNATION DU DELEGUES A LA VALLEE D'AURE :

Est nommé : M. GANCEL Jérôme

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

A la suite de la demande d'autorisation d'occupation du domaine public départementale de la Commune de Trévières, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions cette demande qui concerne une place de stationnement pour le véhicule du SDIS pour accéder à la réserve à incendie,

Si la commune de Trévières demandait une participation elle sera plafonnée à 1 000€ pour cette défense à incendie mutualisée aux 2 communes,

COMPTEURS LINKY

Une délibération sera prise à l'encontre des installations de compteurs Linky sur la Commune de Formigny la Bataille avec 23 voix pour et 2 abstentions,

CREATION D'UNE REGIE

Mise en place d'une régie pour les droits de place, animations, concessions et salles communales,

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

La distribution des sacs jaunes se fera lors des permanences en mairies d'Ecrammeville, de Louvières, de Formigny, et d'Aignerville pendant les horaires d'ouverture respectifs,

SUBVENTION

Accepte de verser une subvention de 100€ à l'amicale cycliste de Bayeux

LOCATION SALLES COMMUNALES

Tarifs location salle communale d'Aignerville

Hors commune WE : 90€ (chauffage inclus)

Habitants de la commune de Formigny la Bataille WE : 60€ (chauffage inclus)

Réunions diverses : 35€ (chauffage inclus)

Gratuite 1 fois par an pour les associations de la commune nouvelle.

Tarifs location salle communale d'Ecrammeville

Hors commune WE : 120€

Habitants de la commune de Formigny la Bataille WE : 100€

Vin d'honneur et réunions diverses : 35€

Gratuite pour les associations de la commune de Formigny la Bataille

Chauffage : 20€ (forfait)

Vaisselle : 1€ par couvert

Une attestation d'assurance sera demandée.

Une caution de 35€ sera demandée

Tarifs location salle communale de Formigny

PARTICULIERS

POUR LE WEEK-END

Hors commune : 240€

Habitants de la commune de Formigny la Bataille : 150€ (une fois par an)

Pour une journée supplémentaire : 65€.

Pour une journée seule : 120€

Pour un vin d'honneur : 55€

EN SEMAINE

Pour une soirée : 65€

Pour une demie journée : 55€

Pour une journée : 120€

ASSOCIATIONS

Gratuit pour les associations de la commune de Formigny la Bataille.

Pour les associations Hors commune en semaine une journée ou une demi-journée : 55€

Pour les associations Hors commune le WE en demi-journée :65€

Pour les associations Hors commune le WE en journée entière : 120€

COMMUNES LIMITOPHES

Pour une journée entière : 120€

INTERCOM OU ORGANISMES PUBLICS

Gratuit

Vaisselle : 1€ du couvert.

AUTRES TARIFS

Chauffage : forfait de 40€

Vaisselle : 1€ par couvert

TARIFS DES CONCESSIONS

Le Conseil Municipal décide d'harmoniser le tarif des concessions: ce sera donc un tarif unique pour les 4 communes déléguées,

Pour les Communes déléguées d'Aignerville de Formigny et d'Ecrammeville et de Louvières le tarif des concessions sera de **100€** + (25€ de frais de timbre),

POUVOIR DE POLICE SPECIAL DU MAIRE

La loi 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales et la loi du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, remettent en cause le pouvoir de police spéciale du Maire,

Notre collectivité ne souhaite pas effectuer de transfert de ce pouvoir vers la communauté de Commune: ISIGNY OMAHA INTERCOM,

INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de Conseil du percepteur pour l'année 2016 et 2017 avec une indemnité de budget et un taux d'indemnité de conseil de 100%,

SECURITE INCENDIE

C'est la société « ISOGARDE » qui a été retenue pour la protection incendie de la Commune,

SEANCE LEVEE à 23h30